

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)
Vice-président : Lydie ANCELOT

Avis n° CFVU-11-12-2025-03 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 11 décembre 2025

Capacité d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2026-2027.

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Contexte :

Capacité d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2026-2027.

Nature de la décision :

Pour avis de la CFVU avant délibération du CA.

Vote :

Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

Avis favorable

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

Votants : 29	25 pour
	0 contre
	4 abstentions

Fait à Poitiers, le 12/12/2025
La Présidente de la Commission de la Formation
Et de la Vie Universitaire,

Lydie ANCELOT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 14/01/2026

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

LICENCES PROFESSIONNELLES : modalités de recrutement
Année universitaire 2026-2027

Néant
Admission : sur dossier
Admissibilité : sur dossier
Admission : sur entretien
Courrier d'engagement d'une structure d'accueil pour un apprentissage (si disponible)
Questionnaire spécifique à la formation
Avis/Appréciations pour la poursuite d'études du responsable de la formation en cours

Annexe CFVU du pour avis puis délibération du CA du

Composante	Mention	Parcours	Capacité 25-26	Inscrits 25-26 au 17/11/2025	Pièces justificatives établissement	Capacité 26-27	Modalité de recrutement	Pièces justificatives
901 Droit	ACTIVITES JURIDIQUES : METIERS DU DROIT PRIVE	Droit et commerce des vins et spiritueux	20	7	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	10	Admissibilité : sur dossier Admission : sur entretien (présentiel ou distantiel)	Courrier d'engagement d'une structure d'accueil pour un apprentissage (si disponible)
901 Droit	METIERS DU NOTARIAT (Poitiers)		22	21	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	22	admission : sur dossier	Néant
901 Droit	METIERS DU NOTARIAT (Saines)		20	15	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	20	Admission : sur dossier	Néant
904 SFA	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	Usages et Qualité des Eaux	20	19	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	20		
904 SFA	METIERS DE L'INDUSTRIE : MECATRONIQUE, ROBOTIQUE	Automotisme et Robotique	20	14	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	20	Admissibilité : sur dossier Admission : sur entretien (présentiel ou distantiel)	Néant
904 SFA	METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	Technologies Logicielles pour le Web et les Terminaux Mobiles	20	NDN OUVERT 25-26	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	20	Admissibilité : sur dossier Admission : sur entretien (présentiel ou distantiel)	Néant
906 SHA	AGRONOMIE	Agricultures, terroirs et territoires : conseil et développement	20	9	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	20	Admission : sur dossier	
906 SHA	INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		20	20	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	20	Admission : sur dossier	
920 IUT Poitiers	ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE		28	18	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	24	Admission : sur dossier	Avis/Appréciations pour la poursuite d'études du responsable de la formation en cours
920 IUT Poitiers	SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	Protection Civile et Sécurité des Populations	24	24	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	24	Admission : sur dossier	Avis/Appréciations pour la poursuite d'études du responsable de la formation en cours

Les formations par alternance sont sous réserve d'obtention d'un contrat d'alternance

- Les diplômes,
- Relevés de notes,
- Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours)
- Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel
- Un curriculum Vitae
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport